



Le mardi 26 septembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 19 septembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le : 28/09/2023

Excusé(s) (6) : Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à Mme Monique RABIER, M. Laurent BUTHON ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Dominique TOURRES, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

53 : Echange foncier entre la Ville de Chateauroux et Madame Rossi

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre socioculturel sur le quartier Beaulieu, la ville de Châteauroux a sollicité l'acquisition d'une emprise foncière complémentaire pour la création d'un jardin à destination des utilisateurs du bâtiment.

Après négociation un accord est intervenu pour la cession d'une emprise d'environ 416 m² à prélever sur les parcelles cadastrées DM 71 et 73 appartenant à Mme Patricia Rossi au prix de 3€/m².

En contrepartie, la ville de Châteauroux cèdera une emprise d'environ 110 m² à prélever sur la parcelle cadastrée DM 72 au prix de 3€/m². Le frais de géomètre, de notaire et le déplacement de la clôture sur la nouvelle limite de propriété seront pris en charge par la Ville de Châteauroux.

Considérant que la valeur du bien à acquérir est inférieure au seuil de consultation du pôle d'évaluation domaniale,

Considérant que la demande d'estimation des domaines déposée le 13 juillet 2023 pour l'emprise à céder est restée sans réponse dans le délai d'un mois ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'acquisition par la Ville de Châteauroux d'une emprise d'environ 416 m² à prélever sur les parcelles cadastrées DM 71 et 73 appartenant à Mme Patricia Rossi au prix de 3€/m² soit environ 1 248 € ;
- d'approuver la cession au profit de Madame Rossi d'une emprise d'environ 110 m² à prélever sur la parcelle cadastrée DM 72 appartenant à la Ville de Châteauroux au prix de 3€/m² soit environ 330 € ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

La Secrétaire de séance
Mme Chantal MONJOINT

DGA Aménagement et Equipements Publics
Direction Aménagement, Urbanisme et Habitat
Contact : Flore Vételé
Tél. : 02 54 60 52 59
Courriel : flore.vetele@chateauroux-metropole.fr
Nos réf : 2022-2129

Madame Patricia Rossi
29 avenue d'Argenton
36000 Châteauroux

Objet : acquisition parcelle secteur de Beaulieu

Madame,

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau centre socioculturel sur le quartier Beaulieu, vous avez rencontré mes services le 16 novembre dernier pour envisager la cession de vos parcelles cadastrées DM 71 et 73 à Châteauroux, d'une surface totale de 616 m².

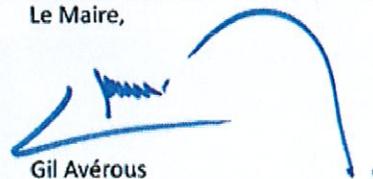
A cette occasion, vous avez donné votre accord de principe pour la cession d'une emprise d'environ 416 m² identifiée au plan ci-joint, au prix de 3€/m² soit 1 248 €, sous réserve du bornage définitif. Les frais de géomètre, de notaire et la pose d'une clôture sur la nouvelle limite de propriété seront pris en charge par la collectivité.

Afin de présenter ce dossier à l'approbation du prochain conseil municipal, je vous invite à confirmer votre consentement en retournant le présent courrier daté et signé assorti de la mention « bon pour accord ».

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

A Châteauroux, le 21 novembre 2022

Le Maire,



Gil Avérous

Suite à votre courrier et
à notre conversation je vous
accorde sous réserve de l'obtention
d'une portion de la parcelle 72 (cf plan zone hachurée)
comme nous l'avons mentionné.

Dans cette attente, recevez l'expression de mes salutations distinguées

Projet Acquisition foncière Ville de Châteauroux



0 10 20 m

Châteauroux Métropole le 16/11/2022



Acquisition des parcelles DM 71 et 73 (en partie) Cession de la parcelle DM 72 (en partie) par la Ville de Châteauroux

